



REÇU LE

17 JAN. 2022

Madame, Monsieur,

A titre exceptionnel, afin d'atténuer en partie les conséquences financières de la crise Covid, votre Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre a décidé de majorer pour une année le tarif éco-solidaire destiné aux abonnés, selon critères de ressources.

Ainsi, pour les abonnés éligibles, cette mesure permettra une diminution de la facture (réduction de la part distributeur d'un montant de 80,00 €TTC, contre 55.00 euros TTC les années précédentes).

Les critères d'éligibilité en 2021 restent fixés selon le Revenu Fiscal de Référence (ligne 25) :

- inférieur à 11 894 € pour une personne seule au foyer,
- inférieur à 17 840 € pour deux personnes au foyer,
- inférieur à 21 409 € pour trois personnes au foyer,
- inférieur à 24 977 € pour quatre personnes au foyer,
- plafond accru de 4 757 € par personne supplémentaire dans le foyer

Pour en bénéficier, si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à vous rendre au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de votre mairie, avant le 31 mai 2022, muni des justificatifs suivants :

- Votre dernière facture d'eau.
- Votre dernier avis d'imposition.

Cette opération ne s'applique pas aux résidences secondaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président du syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre,



Martial Heutte

Dernière facture d'eau à joindre obligatoirement



DEMANDE D'EXONERATION ABONNEMENT PART DELEGATAIRE
ASSAINISSEMENT

Je soussigné(e), Mme/Mr.....

Résidant au.....

.....

Atteste avoir un revenu fiscal de référence inférieur aux seuils d'éligibilité fixés par le Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre pour l'année 2021.

Référence client (Obligatoire)

.....

Date.....

Signature du bénéficiaire

Date.....

Nom et fonction.....

Visa du CCAS

Dernière facture d'eau à joindre obligatoirement

